

Erik Pertz

LA MISE AU TRAVAIL DES COURTRAISIENS EN ALLEMAGNE (1940-1945) *

La mise au travail en Allemagne de milliers de volontaires et, par la suite de travailleurs obligatoires fut, sans conteste, une des composantes fondamentales de l'occupation. Comme pour bien d'autres sujets, se ressent en ce domaine l'absence de monographies qui traiteraient le problème complexe de l'Arbeitseinsatz à sa base, dans le cadre d'une entité géographique bien délimitée. Un premier pas a été accompli en 1972 par Erik Pertz, alors étudiant à la K.U.L., que nous avons incité à étudier la mise au travail en Allemagne des Courtraisiens. Nous lui avons demandé de rédiger pour les Cahiers un article sur base de son mémoire de licence. Après une introduction relative à l'organisation et aux modalités d'embauche dans la région, la statistique des Courtraisiens partis en Allemagne et mis au travail dans ce pays en constitue l'essentiel. Les données chiffrées reposant à la Commission d'Assistance Publique de Courtrai et constituant un matériel unique pour cette analyse justifient amplement ce choix.

Le *Verwaltungsstab*, sous les ordres du *Militärverwaltungschef* Reeder (M.V.Ch.), était responsable de l'économie et de l'administration de la Belgique occupée et se composait d'une *Verwaltungsabteilung* et d'une *Wirtschaftsabteilung*. Cette dernière section comprenait notamment le *Gruppe VII* chargé de l'*Arbeitseinsatz und Sozialwesen*. Le 1er janvier 1944, le *Gruppe VII* fut transformé et devint l'*Arbeitsabteilung*, section distincte des précédentes et dépendant directement du M.V.Ch. Reeder.

En matière de mise au travail furent créés, dans le cadre des *Oberfeldkommandantur* (O.F.K.), des bureaux spéciaux de recrutement pour le travail en Allemagne : les *Werbestelle*. En fait le service courtraien était l'une des treize *Aussenstelle* dépendant de la *Werbestelle* de l'O.F.K. de Gand. L'O.F.K. recevait les ordres de recrutement du *Gruppe VII* et

* Article traduit du néerlandais.

les répartissait entre les bureaux locaux. Les différentes *Werbestelle* disposaient d'une large autonomie. Dans le cadre des directives la Direction pouvait librement organiser le fonctionnement de ces bureaux de recrutement. De là proviennent les différentes manières de procéder. Si un service évitait autant que possible les lourdeurs administratives, un autre par contre pouvait travailler de manière on ne peut plus bureaucratique. Selon R. Demeyere, cette dernière méthode était celle utilisée par la *Werbestelle* de Courtrai ⁽¹⁾. Le personnel de cadre se composait de fonctionnaires expérimentés provenant d'offices allemands du travail. A leur service œuvraient quelques Belges. Ceux-ci étaient principalement des volontaires, mais à une date indéterminée, postérieure en tout cas au 6 mars 1942, l'Office du Travail courtraisien obligea cependant quelques personnes à travailler pour la *Werbestelle*. La mobilisation de fonctionnaires allemands pour la *Wehrmacht*, fonctionnaires parfois remplacés par des femmes ou des personnes âgées, avait systématiquement affaibli le service. Vers la fin de l'occupation, la *Werbestelle* perdit son emprise sur le marché de l'emploi en raison du nombre croissant de réfractaires. « Finalement la *Werbestelle* devint un élément purement administratif transcrivant des paperasses mais du recrutement lui-même » ^(1bis) il n'en était plus guère question. Quelques semaines avant la libération, tout le service plia bagage et les archives furent ou brûlées ou évacuées à l'aide de camions militaires.

Dans une première phase, et comme partout ailleurs, le recrutement de volontaires à Courtrai trouva ses racines dans la situation économique malsaine. Chômage et bas salaires causaient des situations familiales pénibles et poussèrent les gens à accepter volontairement du travail en Allemagne. La propagande avait pour objectif d'abolir la crainte de franchir le pas, qui existait chez un grand nombre. *Leieland*, un hebdomadaire de tendance germanophile, fit acte de présence sur ce point. « Dès le début, nous avons attaché une très grande importance à l'embauche volontaire pour le Reich » ⁽²⁾. Nous donnons ici un recueil des slogans par lesquels le journal attirait encore les travailleurs en Allemagne après le 6 octobre 1942 : importante législation sociale ; salaires, nourriture et congés identiques à ceux des travailleurs allemands effectuant les mêmes travaux ; entre la famille et le travailleur, libre circulation de l'argent, du courrier et des colis ; logement confortable ; des usines modernes et d'excellentes conditions de travail. Une telle propagande poussa de nombreuses personnes à solliciter un emploi auprès de la *Werbestelle*. Certaines aboutirent au Bureau régional de l'Office National Belge du Placement et du

(1) Erik PERTZ, *De tewerkestelling van Kortrijkzanen in Duitsland (1940-1945)*, mémoire de licence K.U.L., 1973, ron. 108 p. + 2 annexes.

(1bis) Interview, 2 décembre 1972. Comme chef de la Section du Service obligatoire à l'Office du Travail courtraisien, R. Demeyere était en quelque sorte l'homme de contact de cet Office à la *Werbestelle*.

(2) *Wie niet horen wil moet voelen*, in *Leieland*, 13 mars 1943.

Contrôle (O.N.P.C.) ⁽³⁾ Les demandeurs d'emploi étaient d'abord mis en présence du médecin conseil de la *Werbestelle* qui décidait s'ils étaient *arbeitsfähig* (aptés au travail) et *lagerfähig*. Ceux qui étaient atteints de maladies contagieuses n'entraient pas en ligne de compte. Des fonctionnaires spécialisés vérifiaient ensuite les capacités professionnelles des candidats. Les ordres demandaient de choisir en premier lieu une main-d'œuvre expérimentée.

Tous les travailleurs agréés signaient un contrat les engageant pour un minimum de six mois ⁽⁴⁾. Ils recevaient alors un exemplaire de l'*Ueberweisungsschein*, c'est-à-dire leur feuille de route. Ils devaient la conserver durant tout le voyage et la remettre à leur employeur à leur arrivée. Dans certains cas, le nom de l'employeur était déjà mentionné sur le document mais dans la majorité des cas il était seulement indiqué quel *Arbeitsamt* en Allemagne allait les prendre en charge et s'occuper du placement ultérieur (*Aufnehmendes Arbeitsamt*). L'Office du Travail et la *Werbestelle* possédaient également un exemplaire de l'*Ueberweisungsschein* ⁽⁵⁾. Venait ensuite la dernière formalité de l'embauche : l'organisation du départ. Des listes de départ étaient établies de manière à prévenir les travailleurs de l'heure et de la gare auxquelles ils se devaient d'être. Des représentants de la *Werbestelle* prenaient note des absences au moment du départ. Avant le départ, chaque travailleur était tenu de demander un passeport auprès du ministère des Affaires étrangères et de la Santé publique ⁽⁶⁾. La possession de ce document permettait à son titulaire d'effectuer plusieurs voyages en Allemagne. Le bureau délivrant les passeports devait le plus souvent envoyer le document aux intéressés en Allemagne car la demande ne pouvait provoquer aucun retard dans le départ. Durant les mois de l'hiver 1940-1941, le nombre de travailleurs rentrés d'Allemagne avant terme augmenta de manière inquiétante ⁽⁷⁾. Pour aller en quelque sorte à l'encontre de ce mouvement, la *Werbestelle* remit un *Merkblatt* aux nouveaux engagés. L'attention des travailleurs y était attirée sur l'engagement souscrit et les sanctions en cas de rupture de contrat.

A partir du 6 octobre 1942, date d'introduction du travail obligatoire, la propagande servit à affaiblir l'hostilité de l'opinion publique à cette mesure impopulaire. « ... après la promulgation du travail obligatoire,

(3) Cet organisme fut remplacé le 10 avril 1941 par l'Office National du Travail (O.N.T.). Le directeur de l'O.N.P.C., van der Rest, avait déjà donné sa démission le 30 septembre 1940 parce que plusieurs de ses bureaux, sous l'action du M.V.Ch. Reeder, naviguaient dans le sillage de l'occupant et faisaient de la propagande pour le travail volontaire en Allemagne. *Militärverwaltung-Tätigkeitsbericht*, n° 15, 17 avril 1941, in *German Records Microfilmed at Alexandria*, T 501, roll 104, fr. 299-300 (abréviation M.V. - T.B. n° ... in G.R.M.A. ...).

(4) F. SELLESLAGH, *De tewerkstelling van Belgische arbeidskrachten tijdens de bezetting 1940*, in *Dokumenten*, I, p. 84. Les Allemands tentaient de faire signer un maximum de contrat à durée indéterminée. (*Id.*, op. cit., *Dokumenten*, II, p. 27).

(5) *Id.*, op. cit., *Dokumenten*, I, p. 83, n. 2.

(6) *Rondzenbrief aan de heeren Gouverneurs, Arrondissements - commissarissen en aan de Gemeentebesturen*, 21 février 1941, in F. SELLESLAGH, op. cit., *Dokumenten*, II, p. 12.

(7) M.V.-T.B., n° 12, 13 janvier 1941, in G.R.M.A., T 501, roll 103, fr. 722.

nous avons montré avec insistance la nécessité de cette contribution ... puisqu'elle n'exige rien qui soit en opposition avec l'honneur et le bien-être du travailleur, bien au contraire elle lui assure de plus des conditions économique-sociales bien supérieures à celles dans lesquelles il travaille la plupart du temps au pays » ⁽⁸⁾. La *Werbestelle* joua alors un rôle plus actif lors du recrutement. Elle prit désormais l'initiative, elle réclama des travailleurs. Une première tâche consistait en l'enregistrement de tous les individus susceptibles d'être déportés. Des fonctionnaires furent chargés de transcrire des registres de population de la ville et des communes dépendant du service courtraisien, les noms et adresses de la population masculine de dix-huit à cinquante ans. Ils étaient cependant trop peu nombreux pour mener à bien cette gigantesque entreprise. Qui plus est, certains éprouvaient des difficultés à compulser les registres. De là provient le fait que le recrutement allait s'intensifier en des actions clairement définies : le ratissage des entreprises, dont au premier chef les imprimeries, hôtels et ateliers d'orfèvrerie courtraisiens. Selon R. Demeyre ⁽⁹⁾ l'Office du Travail n'a jamais fourni les listes de personnel disponible à la *Werbestelle*. Le ratissage se déroulait alors activement sur le tas et était effectué par des agents spécialisés venus de Gand.

La deuxième démarche était la convocation des travailleurs recensés. Celui qui ne donnait aucune suite à la première « invitation » en recevait une deuxième et éventuellement même une troisième. Ce n'est qu'après cela que le dossier était transmis au service de police allemand (*Feldgendarmarie*). Celui qui prétendait obtenir une exemption devait être en possession, lors de son inscription à la *Werbestelle*, d'une attestation établie par son bourgmestre et confirmant les raisons invoquées. Une première série d'arguments étaient du domaine économique : être au travail dans un *Rüstungsbetrieb* ⁽¹⁰⁾ ou dans une entreprise agricole. En outre un certain nombre de boulangers, de forgerons, etc. étaient exemptés par commune. L'exemption était également accordée pour des raisons sociales : une épouse gravement malade, être père de 4 enfants, un proche accouchement, les enseignants et le personnel médical étaient également dispensés. ⁽¹¹⁾ L'examen médical offrait encore ultérieurement une petite chance d'être dispensé du travail en Allemagne. Certains remettaient une attestation de maladie dont l'authenticité était douteuse, d'autres déclaraient une énurésie, etc. Mais l'examen se déroulait très rapidement, tous les motifs futiles n'étaient examinés que superficiellement : le besoin de main-d'œuvre était trop important.

(8) *Wie niet horen wil moet voelen*, in *Leieland*, 13 mars 1943.

(9) Interview.

(10) Cependant 25 % des ouvriers d'un *Rüstungsbetrieb* pouvaient être exigés. En Flandre occidentale il y avait 17 de ces établissements. (M. HAUPT, *Der Arbeitseinsatz der belgischen Bevölkerung während des Zweiten Weltkrieges*, Bonn, 1970, p. 216), dont Bekaert à Zwevegem, Van Hauwaert à Kuurne et Decoene à Courtrai.

(11) *Vrijstelling van arbeidsplicht*, in *Leieland*, 3 juillet 1943.

Tous les appelés qui ne s'étaient pas glissés au travers des mailles du filet, recevaient alors le choix entre une *Dienstverpflichtungsbescheid* et la signature d'un « contrat volontaire ». Les Allemands essayent par toutes sortes de moyens d'inciter les travailleurs au soi-disant engagement volontaire : une prime de 750 F pour le signataire ; son épouse percevait durant les premières semaines une indemnité hebdomadaire de 75 F et chaque enfant en dessous de 16 ans, 25 F par semaine ; des chaussures de travail pour les travailleurs du bâtiment. De toute évidence, nombreux sont ceux qui ont apposé leur signature avec pour unique raison ces avantages matériels. Ceci prouve qu'ils renonçaient à tout effort ultérieur pour tenter d'échapper à la déportation.

D'ailleurs, ceux qui voulaient entreprendre d'autres démarches disposaient à cette fin de quelques jours. Les *Dienstverpflichtungsbescheid* indiquaient bien qu'ils étaient attendus à la gare le mercredi suivant. C'étaient principalement des appelés qui, en fait, avaient bien droit à l'exemption, droit dont la *Werbestelle* n'avait pas tenu compte. Vers la fin de la guerre le service ne fonctionna plus de manière aussi soignée et les ordres ne permettaient plus de tenir compte que de raisons professionnelles. Les arguments sociaux étaient oubliés.

L'appelé, dans ce cas, pouvait encore exposer son dossier à l'Office du Travail et demander qu'un fonctionnaire plaide sa cause auprès de la *Werbestelle*. Dans la plupart des cas, celui-ci ne pouvait fournir des arguments véritablement convaincants. Tout dépendait alors de la vénalité des employés belges (12). Quand ces dernières démarches n'aboutissaient à rien, il ne restait plus qu'une seule possibilité pour échapper à la déportation : l'entrée dans la clandestinité. Les Allemands pensèrent empêcher ce phénomène en retenant les papiers d'identité à la *Werbestelle* jusqu'au jour du départ.

Le M.V.Ch. Reeder manifesta en janvier 1943, pour la première fois, son souci à propos du nombre d'ouvriers réfractaires et ce n'est qu'en juillet de la même année qu'il reconnut le sérieux de la situation (13). L'hebdomadaire *Leieland* sonnait déjà l'alarme depuis le mois de mars. « Le nombre d'appelés retardataires, ceux qui ne paraissent ni à l'examen médical ni à l'heure du départ a déjà atteint en effet une telle ampleur que ... » (14). A la fin de la guerre, il y avait dans la région de Courtrai un mouvement clandestin actif pour travailleurs réfractaires (15). Dans chaque commune, il s'efforçait de créer des comités pour

(12) Interview R. Demeyere.

(13) M.V.-T.B., n° 24, 1^{er} août 1943, in G.R.M.A., T 501, roll 106, fr. 411.

(14) *Wie niet horen wil moet voelen*, in *Leieland*, 13 mars 1943.

(15) *De Bevrijding*, journal clandestin, mai 1944.

soutenir les clandestins en leur offrant le couvert, le gîte et de l'argent. A la fin 1943, la création du *Zivilfahndung* ⁽¹⁶⁾ apporta la collaboration de la police allemande dans la recherche des réfractaires. Selon R. Demeyere, ce service s'arrogea une grande autonomie et parfois il emmenait volontairement des gens qui normalement auraient été exemptés par la *Werbestelle*. Ces malheureux étaient internés à Courtrai jusqu'au mercredi suivant.

La levée des classes d'âge à Courtrai provenait de données issues des registres de population et d'affiches convoquant les classes concernées. Déjà avant le décret du 6 septembre 1943, qui théoriquement circonscrivait le service obligatoire aux classes de 1920-1921, la *Werbestelle* réclamait particulièrement les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans. Ceci ressort des dates de naissance citées dans les listes de départ de la Commission d'Assistance Publique (C.A.P.) à partir d'avril 1943. C'est ainsi que la même année à Courtrai, une affiche fut placardée appelant à la *Werbestelle* tous les individus nés en 1924 ⁽¹⁷⁾. Tant après le décret du 6 septembre 1943 qu'après celui du 12 mars 1944 limitant le service obligatoire aux classes de 1920 à 1924, la *Werbestelle* courtraisienne continua à réclamer des hommes de dix-huit à vingt-cinq ans. Elle a considéré ces décrets plus comme des lignes directrices que comme des textes législatifs à appliquer à la lettre. Elle s'était déjà engagée antérieurement dans cette voie.

Les travailleurs qui, après le 6 octobre 1942, se présentèrent de leur propre initiative à la *Werbestelle* étaient des volontaires au plein sens du terme, à la différence de ceux qui, avaient signé un contrat « volontaire » après un appel au travail pour l'Allemagne, en espérant toutes sortes de profits. Le nombre de ces personnes était, par la force des choses, fort restreint.

**

Après ce bref exposé des modalités du recrutement, voici un aperçu des résultats. L'attention sera portée ici à l'évolution du nombre mensuel de Courtraisiens qui partirent, à celle du nombre d'hommes travaillant en Allemagne et à la relation entre la mise au travail en Allemagne et le chômage.

(16) Ce service, établi auprès de la police allemande, se composait surtout de Belges. Le personnel était entraîné à la technique de l'arrestation. (J. CULOT, *Het gebruik van de Belgische arbeidskrachten en het probleem van de werkweigeraars - Bijdragen tot de geschiedenis van de tweede wereldoorlog*, 1, p. 33-68).

(17) Elle se trouve imprimée dans le *Leieland* du 24 juillet 1943.

Les dossiers de la C.A.P. de Courtrai ⁽¹⁸⁾ contiennent les listes des Courtraisiens qui partirent vers l'Allemagne. Nous avons ainsi pu dénombrer 1489 départs individuels avant le 6 octobre 1942, après cette date, 1278 départs. Pour la période allant de juillet 1940 à août 1944, nous dénombrons donc 2747 départs individuels se répartissant annuellement comme suit :

1940 :	349
1941 :	748
1942 :	592
1943 :	959
1944 :	99

Nous avons établi une fiche par départ individuel et nous y avons reporté les données des listes de la C.A.P. Ces fiches furent alors classées dans l'ordre alphabétique. Grâce à cette méthode nous pûmes déterminer qu'un même nom pouvait apparaître plusieurs fois et nous nous sommes demandé si une même personne pouvait être partie plus d'une fois. Lorsque les fiches fournissaient un même nom en regard d'une même adresse, le doute n'était plus permis. Pour des fiches mentionnant un nom identique mais des adresses différentes, nous avons consulté les registres de population de 1930 à 1947 afin de voir s'il ne s'agissait quand même pas d'un même individu ayant changé de lieu de domicile entre deux départs. Il apparut ainsi que les 2747 départs individuels concernaient en fait 2288 personnes différentes : 365 d'entre elles partirent une deuxième fois ; sur ces 365 il y eut 75 qui partirent une troisième fois ; de ces 75 il y en eut 16 qui partirent une quatrième fois et sur ces 16 enfin il y en eut 3 qui partirent une cinquième fois ($2288 + 365 + 75 + 16 + 3 = 2747$). Pour se faire une opinion des résultats et de l'évolution du recrutement pour le travail en Allemagne, il nous a paru utile de fournir le compte du nombre de départs individuels mensuels (cfr tableau 1 : Nombre de départs mensuels).

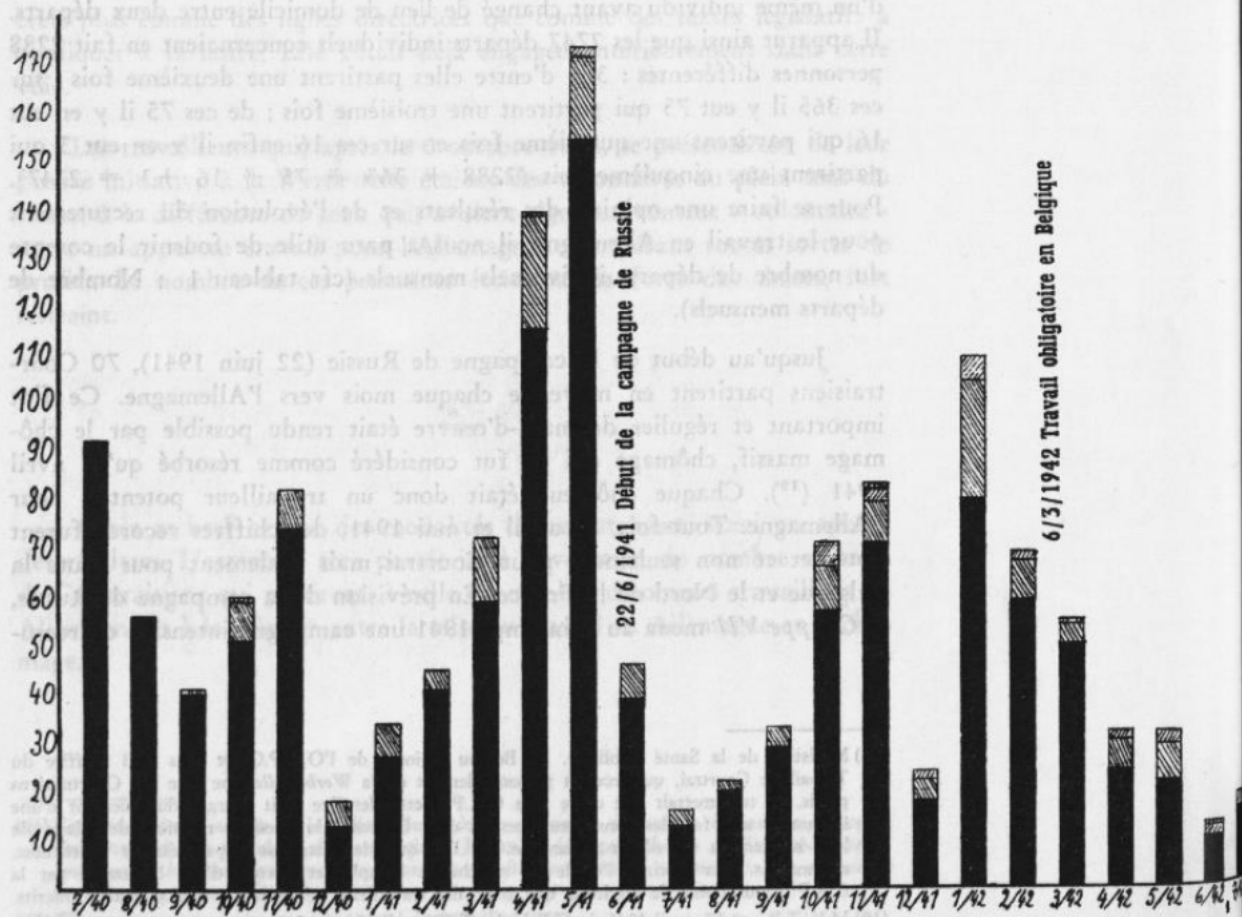
Jusqu'au début de la campagne de Russie (22 juin 1941), 70 Courtraisiens partirent en moyenne chaque mois vers l'Allemagne. Ce flot important et régulier de main-d'œuvre était rendu possible par le chômage massif, chômage qui ne fut considéré comme résorbé qu'en avril 1941 ⁽¹⁹⁾. Chaque chômeur était donc un travailleur potentiel pour l'Allemagne. Toutefois, en avril et mai 1941, des chiffres records furent notés et ce non seulement pour Courtrai mais également pour toute la Belgique et le Nord de la France. En prévision de la campagne de Russie, le *Gruppe VII* mena au printemps 1941 une campagne intensive de recru-

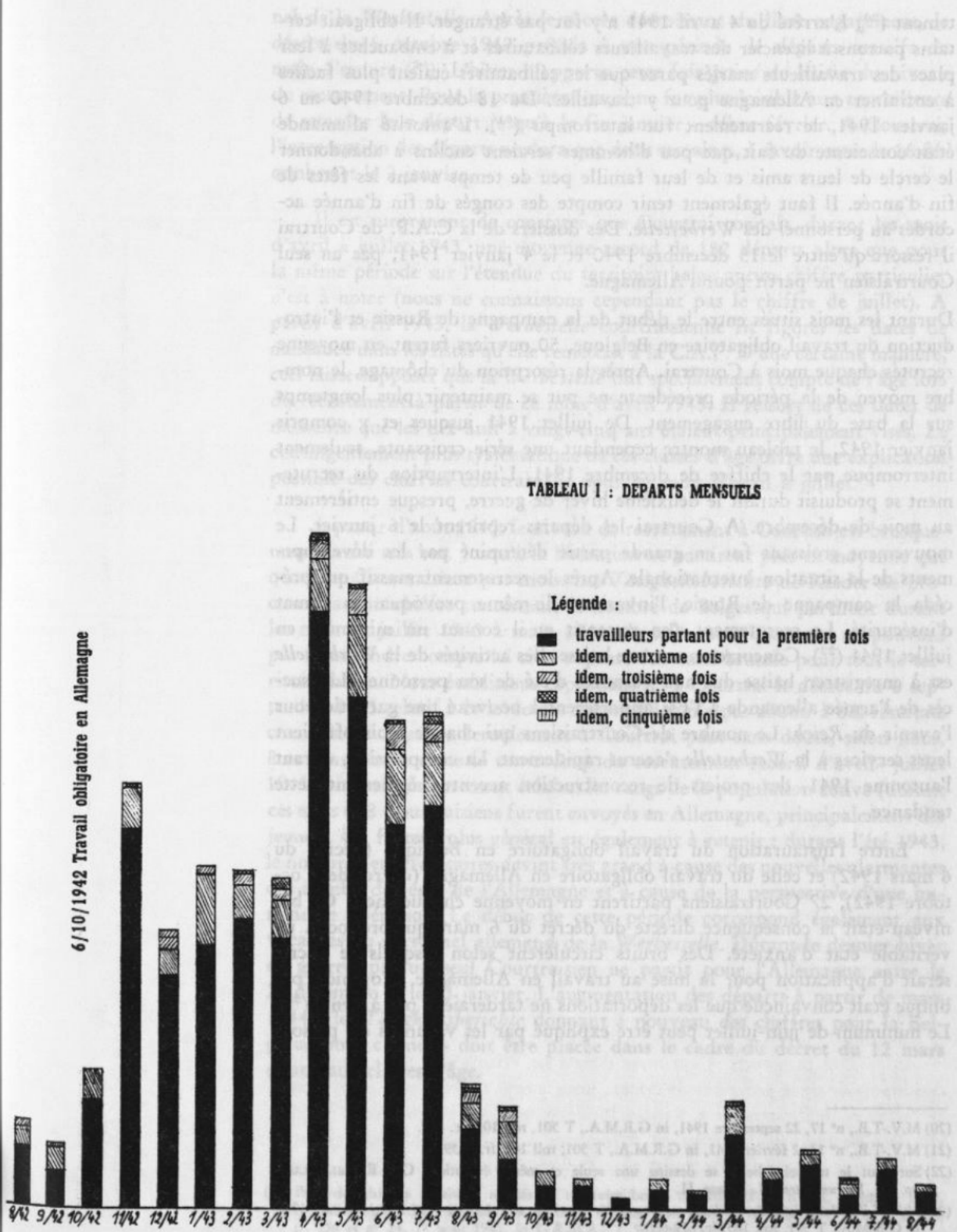
(18) Ministère de la Santé publique. Le Bureau régional de l'O.N.P.C. et plus tard l'Office du Travail de Courtrai, qui recevait personnellement de la *Werbestelle* une liste des Courtraisiens partis, en transmettait une copie à la C.A.P. Cette dernière était chargée du paiement d'une indemnité aux familles sans ressources et dans l'attente du premier transfert de salaire de leur soutien au travail en Allemagne. Le fait que des listes de départ étaient constituées, notamment pour servir à l'étude du marché de l'emploi et l'octroi d'une indemnité par la C.A.P., nous donne la certitude que seuls des travailleurs réellement partis y étaient inscrits.

(19) M.V.-T.B., n° 15, avril 1941, in G.R.M.A., T 501, roll 104, fr. 247.

Les données relatives à la mise au travail des coulees sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les données sont présentées pour la période allant du 1er janvier 1940 au 31 décembre 1941. Les données sont présentées pour la période allant du 1er janvier 1940 au 31 décembre 1941. Les données sont présentées pour la période allant du 1er janvier 1940 au 31 décembre 1941.

Les données relatives à la mise au travail des coulees sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les données sont présentées pour la période allant du 1er janvier 1940 au 31 décembre 1941. Les données sont présentées pour la période allant du 1er janvier 1940 au 31 décembre 1941. Les données sont présentées pour la période allant du 1er janvier 1940 au 31 décembre 1941.





tement ⁽²⁰⁾ L'arrêté du 4 avril 1941 n'y fut pas étranger. Il obligeait certains patrons à licencier des travailleurs célibataires et à embaucher à leur place des travailleurs mariés parce que les célibataires étaient plus faciles à entraîner en Allemagne pour y travailler. Du 18 décembre 1940 au 6 janvier 1941, le recrutement fut interrompu ⁽²¹⁾. L'autorité allemande était consciente du fait que peu d'hommes seraient enclins à abandonner le cercle de leurs amis et de leur famille peu de temps avant les fêtes de fin d'année. Il faut également tenir compte des congés de fin d'année accordés au personnel des *Werbestelle*. Des dossiers de la C.A.P. de Courtrai il ressort qu'entre le 15 décembre 1940 et le 4 janvier 1941, pas un seul Courtraisien ne partit pour l'Allemagne.

Durant les mois situés entre le début de la campagne de Russie et l'introduction du travail obligatoire en Belgique, 50 ouvriers furent en moyenne recrutés chaque mois à Courtrai. Après la résorption du chômage, le nombre moyen de la période précédente ne put se maintenir plus longtemps sur la base du libre engagement. De juillet 1941 jusques et y compris janvier 1942, le tableau montre cependant une série croissante, seulement interrompue par le chiffre de décembre 1941. L'interruption du recrutement se produisit durant le deuxième hiver de guerre, presque entièrement au mois de décembre. A Courtrai les départs reprirent le 6 janvier. Le mouvement croissant fut en grande partie déterminé par les développements de la situation internationale. Après le recrutement massif qui précéda la campagne de Russie, l'invasion elle-même provoqua un climat d'insécurité. Le recrutement s'en ressentit et il connut un minimum en juillet 1941 ⁽²²⁾. Concurrément une baisse des activités de la *Werbestelle* est à enregistrer, baisse due aux vacances d'été de son personnel. Les succès de l'armée allemande à l'Est apportèrent à nouveau une garantie pour l'avenir du *Reich*. Le nombre de Courtraisiens qui chaque mois offraient leurs services à la *Werbestelle* s'accrut rapidement. La compression, durant l'automne 1941, des projets de reconstruction accentua également cette tendance.

Entre l'instauration du travail obligatoire en Belgique (décret du 6 mars 1942) et celle du travail obligatoire en Allemagne (décret de 6 octobre 1942), 27 Courtraisiens partirent en moyenne chaque mois. Ce bas niveau était la conséquence directe du décret du 6 mars qui provoqua un véritable état d'anxiété. Des bruits circulèrent selon lesquels le décret serait d'application pour la mise au travail en Allemagne. L'opinion publique était convaincue que les déportations ne tarderaient pas à venir ⁽²³⁾. Le minimum de juin-juillet peut être expliqué par les vacances du person-

(20) M.V.-T.B., n° 17, 22 septembre 1941, in G.R.M.A., T 501, roll 105, fr. 142.

(21) M.V.-T.B., n° 13, 2 février 1941, in G.R.M.A., T 501, roll 103, fr. 1059.

(22) Sur tout le territoire belge se dessina une seule et même évolution. Cfr. F. SELLESLAGH, *op. cit.*, *Dokumenten*, II, Bijlage, II.

(23) M.V.-T.B., *Uebersicht der Militärverwaltung für die Zeit von 1.12.41 - 15.3.42*, 16 mars 1942, in G.R.M.A., T 501, roll 105, fr. 679-680.

nel de la *Werbestelle*. Après le succès décroissant du libre engagement, le décret du 6 octobre 1942 présida à une période de départs massifs de main-d'œuvre⁽²⁴⁾. L'hiver n'apporta cette fois point de baisse du niveau du recrutement. Pour la première fois, il ne fut plus loisible aux travailleurs de retarder leur départ jusqu'à la fin janvier - début février. A Courtrai, l'interruption des départs ne dura que deux semaines, à savoir entre le 16 décembre et le 2 janvier.

Il est surprenant de constater que Courtrai connaît, durant les mois d'avril à juillet 1943, une moyenne record de 152 départs alors que pour la même période sur l'étendue du territoire belge aucun chiffre particulier n'est à noter (nous ne connaissons cependant pas le chiffre de juillet). A partir d'avril 1943, la *Werbestelle* courtraienne fit figurer les dates de naissance dans les listes qu'elle remettait à la C.A.P. D'une certaine manière, ceci laisse supposer que la *Werbestelle* tint spécialement compte de l'âge lors du recrutement à partir de ce mois d'avril 1943. Il ressort de ces dates de naissance que les dix-huit à vingt-cinq ans étaient principalement visés. Le contingentement plus systématique de ces classes d'âge offre une explication possible des chiffres courtraisiens pour les mois d'avril à juillet.

A partir d'août 1943, le niveau de recrutement à Courtrai est brusquement tombé très bas. Jusqu'à la libération ne partirent plus en moyenne que quatorze Courtraisiens par mois. Les *Tätigkeitsberichte* de Reeder ne procurent aucun chiffre concernant le nombre de Belges qui partirent durant les mois de juillet 1943 à mars 1944, de telle sorte que nous ne pouvons pas nous rendre compte ici si la rupture fut aussi brutale pour tout le territoire belge. Nous établissons cependant qu'à Courtrai le décret du 6 septembre 1943 relatif à la levée des classes d'âge n'a pas abouti à des résultats concrets. Le brusque effondrement à Courtrai peut sans doute, selon nous, être considéré comme le contrecoup du recrutement record d'avril-juillet 1943 qui avait sérieusement éclairci les rangs de la population active (durant ces mois 608 Courtraisiens furent envoyés en Allemagne, principalement des jeunes). Un facteur plus général est également à retenir : durant l'été 1943, le nombre des réfractaires devint très grand à cause des nouvelles alarmantes des bombardements de l'Allemagne et à cause de la perspective d'une imminente libération. Le début de cette période correspond également aux vacances du personnel allemand de la *Werbestelle*. Durant le dernier hiver de guerre, pas un seul Courtraiien ne partit pour l'Allemagne entre le 21 décembre et le 13 janvier. L'augmentation des départs à partir de mars 1944 - les *Tätigkeitsberichte* donnant à nouveau des chiffres pour la Belgique pour ce mois- doit être placée dans le cadre du décret du 12 mars relatif aux classes d'âge.

(24) Pour des chiffres parallèles relatifs au territoire belge, cfr. M.V.-T.B., n° 22, décembre 1942, in G.R.M.A., T 501, roll 105, fr. 1311; n° 23, 15 avril 1943, in G.R.M.A., T 501, roll 106, fr. 156 et n° 24, 1^{er} août 1943, in G.R.M.A., T 501, roll 106, fr. 410.

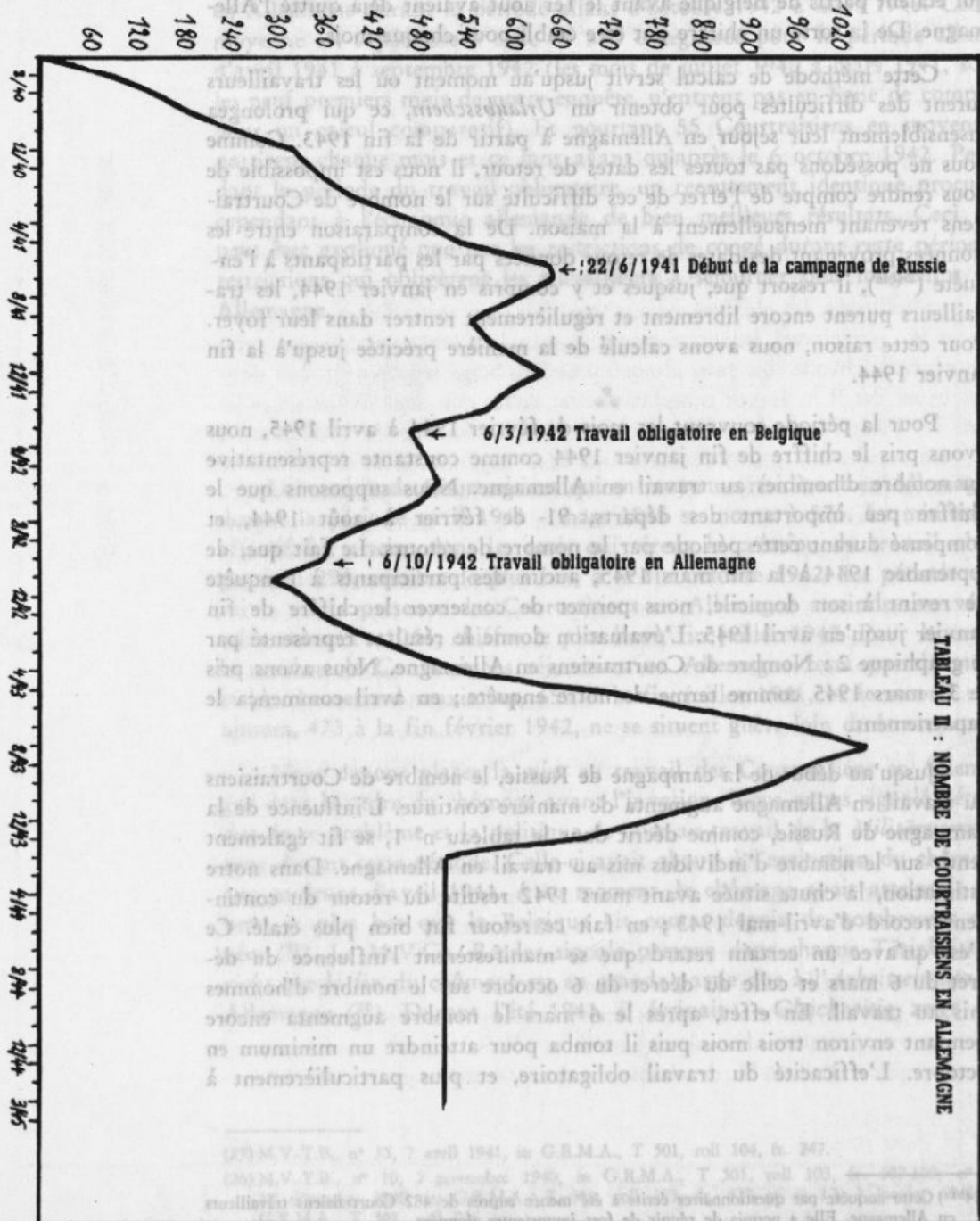
Les chiffres des cinq périodes considérées donnent les séries suivantes : 70 - 50 - 27 avant le 6 octobre 1942 et 110 - 14 après le 6 octobre. Le rendement décroissant de l'engagement volontaire put être seulement compensé par l'instauration du travail obligatoire, dont l'efficacité ne fut toutefois qu'éphémère. L'évolution du recrutement dans la région de Courtrai est parallèle, pour autant que nous puissions le contrôler, à celle observée pour l'ensemble de la Belgique.

Après le dénombrement des Courtraisiens qui partirent pour l'Allemagne, il nous reste à élucider la question de savoir combien de Courtraisiens travaillèrent en Allemagne durant les périodes considérées. Cette question nous intriguait fortement. Une réponse valable présuppose que nous possédions également, en regard de la date de départ de chaque habitant de Courtrai, celle de son retour. Ce n'est malheureusement pas le cas de sorte que nous avons dû avoir recours à une évaluation.

Comme base de notre estimation, nous avons pris le temps moyen d'une période de travail en Allemagne. Nous y avons pour chaque Courtraisien ayant effectué deux, trois, quatre voire cinq départs, une fiche avec la mention de ses différentes dates de retour. Nous avons calculé la différence de temps moyenne entre deux départs en déduisant deux semaines de congé de manière à obtenir le temps moyen d'un séjour en Allemagne.

Pour toute la période de guerre, 56 Courtraisiens sont partis trois fois, 13 quatre fois, 3 cinq fois. Soit un total de 72 personnes. Des 271 habitants de Courtrai qui au cours de la guerre partirent deux fois, nous n'avons tenu compte que de ceux qui partirent deux fois durant la période allant de juillet 1940 au 6 octobre 1942, soit 115, et de ceux qui partirent deux fois entre le 6 octobre 1942 et août 1944, soit 45. Il est en effet probable que ceux qui partirent une première fois avant le 6 octobre 1942, essentiellement comme volontaires, et qui repartirent une seconde fois après le 6 octobre, la plupart comme travailleurs obligatoires, passèrent entre leurs deux séjours en Allemagne, plusieurs mois dans leur foyer. Les chiffres relatifs à cette série fausseraient donc la moyenne. Pour les travailleurs qui durant la guerre partirent trois, quatre ou cinq fois ou pour ceux qui partirent deux fois durant les périodes précitées (juillet 1940 - 6 octobre 1942 ; 6 octobre 1942 - août 1944), la différence de temps entre le retour au foyer et le nouveau départ coïncide probablement dans la plupart des cas avec la durée du congé.

Le calcul du temps moyen de séjour en Allemagne s'est donc fait sur la base des différences de temps entre les voyages successifs de $72 + 115 + 45 = 232$ personnes. Cela nous donne un résultat de 9,1 mois. Après déduction de deux semaines de congé, nous avons obtenu un temps moyen de séjour en Allemagne de 8,6 mois. Nous avons donc pu comparer le nombre de Courtraisiens présents en Allemagne à un moment donné (dans le graphique, à chaque fin de mois) avec le nombre de partants des 8,6 mois précédent. Pour le calcul nous avons arrondi à 9 mois, principalement parce qu'autrement la moyenne serait un peu sous-estimée à cause de cer-



tains retours prématurés et nouveaux départs pour des raisons de décès de membres de la famille ou pour des circonstances semblables. Jusqu'à la fin mars 1941, soit les neuf premiers mois, nous n'avons comptabilisé que les départs mois par mois. Pour la fin avril, nous avons supposé que les travailleurs restant en Allemagne étaient ceux qui étaient partis depuis le début du mois d'août 1940. Nous supposons également que ceux qui étaient partis de Belgique avant le 1er août avaient déjà quitté l'Allemagne. De la sorte un chiffre put être établi pour chaque mois.

Cette méthode de calcul servit jusqu'au moment où les travailleurs eurent des difficultés pour obtenir un *Urlaubsschein*, ce qui prolongea insensiblement leur séjour en Allemagne à partir de la fin 1943. Comme nous ne possédons pas toutes les dates de retour, il nous est impossible de nous rendre compte de l'effet de ces difficultés sur le nombre de Courtraisiens revenant mensuellement à la maison. De la comparaison entre les données provenant des dates de retour données par les participants à l'enquête (24^{bis}), il ressort que, jusques et y compris en janvier 1944, les travailleurs purent encore librement et régulièrement rentrer dans leur foyer. Pour cette raison, nous avons calculé de la manière précitée jusqu'à la fin janvier 1944.

Pour la période couvrant les mois de février 1944 à avril 1945, nous avons pris le chiffre de fin janvier 1944 comme constante représentative du nombre d'hommes au travail en Allemagne. Nous supposons que le chiffre peu important des départs, 91 de février à août 1944, et compensé durant cette période par le nombre de retours. Le fait que, de septembre 1944 à la fin mars 1945, aucun des participants à l'enquête ne revint à son domicile, nous permet de conserver le chiffre de fin janvier jusqu'en avril 1945. L'évaluation donne le résultat représenté par le graphique 2 : Nombre de Courtraisiens en Allemagne. Nous avons pris le 31 mars 1945 comme terme de notre enquête ; en avril commença le rapatriement.

Jusqu'au début de la campagne de Russie, le nombre de Courtraisiens au travail en Allemagne augmenta de manière continue. L'influence de la campagne de Russie, comme décrit dans le tableau n° 1, se fit également sentir sur le nombre d'individus mis au travail en Allemagne. Dans notre estimation, la chute située avant mars 1942 résulte du retour du contingent record d'avril-mai 1943 ; en fait ce retour fut bien plus étalé. Ce n'est qu'avec un certain retard que se manifestèrent l'influence du décret du 6 mars et celle du décret du 6 octobre sur le nombre d'hommes mis au travail. En effet, après le 6 mars le nombre augmenta encore pendant environ trois mois puis il tomba pour atteindre un minimum en octobre. L'efficacité du travail obligatoire, et plus particulièrement à

(24^{bis}) Cette enquête par questionnaires écrits a été menée auprès de 482 Courtraisiens travailleurs en Allemagne. Elle a permis de réunir de fort importantes données.

Courtrai la levée des classes d'âge à partir d'avril 1943, conduisit ensuite au maximum de juillet 1943. Après cette période, le travail obligatoire déclina rapidement du fait que le recrutement ne livra plus que de faibles effectifs mensuels à partir d'août 1943.

Nonobstant la nouvelle chute du recrutement à un très bas niveau à partir de ce mois d'août 1943, il resta une moyenne de 602 Courtraisiens en Allemagne durant la période allant d'octobre 1942 à mars 1945. Cette moyenne est supérieure à celle de 530 enregistrée pour la période allant d'avril 1941 à septembre 1942 (les mois de juillet 1940 à mars 1941, soit les neuf premiers mois de notre enquête, n'entrent pas en ligne de compte pour un calcul comparatif). Et pourtant 55 Courtraisiens en moyenne partirent chaque mois et ce tant avant qu'après le 6 octobre 1942. Pendant la période du travail obligatoire, un recrutement identique procura cependant à l'économie allemande de bien meilleurs résultats. Ceci ne peut être expliqué que par les restrictions de congé durant cette période, restrictions qui obligèrent les travailleurs à séjourner plus longtemps en Allemagne.

Le nombre de Courtraisiens qui en moyenne résidèrent en Allemagne durant la période avril 1941 - mars 1945 se monte à 575. Le minimum effectif fut atteint dans les mois qui virent la création du travail obligatoire : 296, nombre le plus bas, à la fin octobre 1942. La période qui suivit vit la présence des Courtraisiens en Allemagne atteindre un véritable sommet : 1064, chiffre le plus haut, fin juillet 1943. Pour le reste, le nombre de Courtraisiens séjournant en Allemagne resta passablement stable. Le second maximum, 659 à la fin juillet 1941, et le second minimum, 473 à la fin février 1942, ne se situent guère loin de la moyenne.

Nous devons placer la mise au travail des Courtraisiens en Allemagne dans le cadre du chômage avant l'invasion. Nous avons signalé l'étendue de ce problème et la politique de mise au travail de la *Militärverwaltung* durant cette période. Celle-ci avait abouti à l'extinction du chômage aux environs d'avril 1941. A ce moment, le chômage avait atteint le niveau le plus bas que la Belgique ait connu depuis de nombreuses années ⁽²⁵⁾. Le M.V.Ch. Reeder signale presque dans chaque *Tätigkeitsbericht* que la fin du chômage est en grande partie due à l'*Arbeitseinsatz* en Allemagne ⁽²⁶⁾. Durant l'été 1941, il écrivait : « *Gleichzeitig zeigt der*

(25) M.V.-T.B., n° 15, 7 avril 1941, in G.R.M.A., T 501, roll 104, fr. 247.

(26) M.V.-T.B., n° 10, 2 novembre 1940, in G.R.M.A., T 501, roll 103, fr. 107-108; n° 11, 1^{er} décembre 1940, in G.R.M.A., T 501, roll 103, fr. 477 et n° 12, 3 janvier 1941, in G.R.M.A., T 501, roll 726.

gleichmässige Rückgang der Verringerung der Arbeitslosigkeit und der Vermittlung nach Deutschland die überwiegende Abhängigkeit der Arbeitseinsatzlage in Belgien von der Aufnahme belgischer Arbeitskräfte durch Betriebe im Reich » ⁽²⁷⁾. Il existait donc un lien indissoluble entre l'évolution du chômage et le travail en Allemagne. Sous cet éclairage, il nous sembla intéressant d'étudier l'étendue du chômage dans un cadre local. Nous ne possédions toutefois pas de chiffres concernant le chômage dans la ville de Courtrai pour cette période. Pour donner malgré tout un aperçu du problème, nous avons établi un graphique relatif à la province de Flandre occidentale.

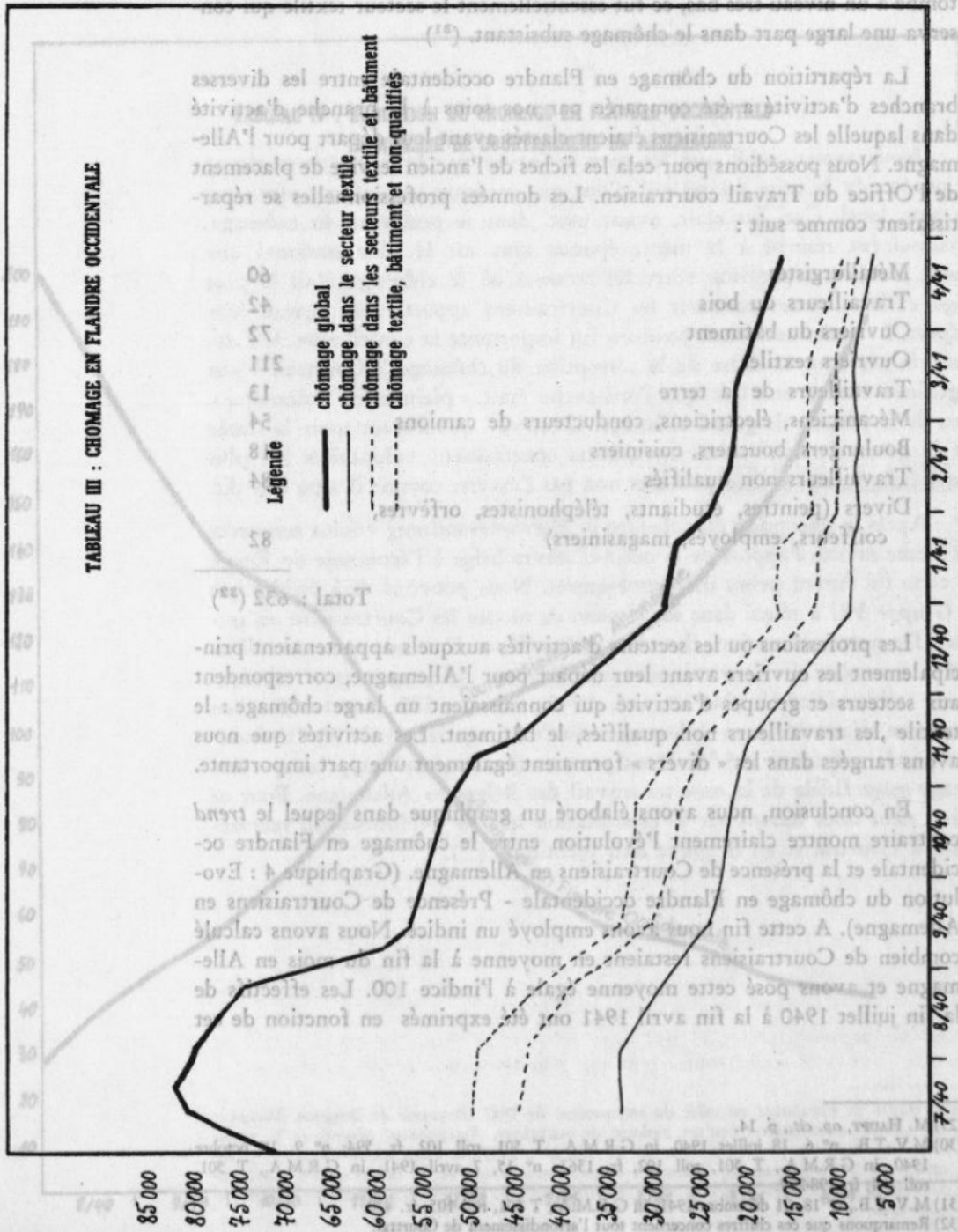
L'*Abteilung Wirtschaft* de la *Militärverwaltung* dressa donc à intervalles réguliers des tableaux du chômage en Belgique. Ceux-ci furent joints en annexes aux *Besondere Anordnungen* (*Sonderanordnungen*) (BA) de cette section. La *Militärverwaltung* dressa ces tableaux pour son propre usage de manière à pouvoir suivre l'évolution du chômage. Pour les principales branches industrielles telles que le textile, le bâtiment, les mines et la métallurgie, les chiffres étaient spécifiés. Les travailleurs non qualifiés et les agriculteurs étaient comptés à part. Les tableaux donnent cette vue générale chaque fois pour chaque province belge séparément. Les données issues des B.A. furent complétées avec celles que nous avons trouvées dans les *Tätigkeitsberichte*. Il en ressort que le nombre de chômeurs en Flandre occidentale par mille habitants était supérieur à celui des autres provinces. Le 7 décembre 1940, la Flandre orientale comptait encore 37,7 % de chômeurs, la Flandre occidentale 32,3 % alors que la moyenne pour la Belgique n'était que de 26 % ⁽²⁸⁾. (Graphique n° 3 : Chômage en Flandre occidentale). Le graphique montre également que le chômage atteignit un sommet à la fin juillet. Depuis lors cette progression régulière diminua. Nous distinguons ici deux phases. La première, de juillet à la fin décembre 1940, vit le chômage régresser très rapidement : en moyenne 10 % par mois. Dans la deuxième phase, du début janvier à avril 1941, la chute fut beaucoup moins spectaculaire : en moyenne 2,75 % par mois. Le problème du chômage qui paraissait à la mi-1940 quasi insoluble, subit dans une grande mesure la même année un coup d'arrêt.

Sur le graphique nous avons également indiqué la part des principaux secteurs et groupes en chômage. En Flandre occidentale, le secteur textile connut de loin le plus grand nombre de chômeurs, suivi par le bâtiment et le groupe des non qualifiés. Nous avons calculé la place prise par le secteur textile au niveau du chômage global : elle oscille aux environs de 40 % pour la période couvrant les mois de juillet 1940 à avril 1941, avec des exceptions en décembre, janvier et février quand ce secteur « ne présente que » 30 à 36 % de chômeurs. A cause de la guerre 40.000 ou-

(27) M.V.-T.B., n° 17, 22 septembre 1941, in G.R.M.A., T 501, roll 105, fr. 141.

(28) M.V.-T.B., n° 12, 3 janvier 1941, in G.R.M.A., T 501, roll 103, fr. 749.

TABLEAU III : CHOMAGE EN FLANDRE OCCIDENTALE



vriers textiles entrèrent en chômage structurel, principalement dans les régions de deux Flandres ⁽²⁹⁾. Le M.V.Ch. Reeder indique à plusieurs reprises que la résorption dans ce secteur fut la plus difficile de toutes et il propose de transférer des ouvriers du textile vers d'autres secteurs ⁽³⁰⁾. Après avril 1941 également, alors que le chômage était tombé à un niveau très bas, ce fut essentiellement le secteur textile qui conserva une large part dans le chômage subsistant. ⁽³¹⁾

La répartition du chômage en Flandre occidentale entre les diverses branches d'activité a été comparée par nos soins à la branche d'activité dans laquelle les Courtraisiens étaient classés avant leur départ pour l'Allemagne. Nous possédions pour cela les fiches de l'ancien service de placement de l'Office du Travail courtraisien. Les données professionnelles se répartissaient comme suit :

Métallurgistes	60
Travailleurs du bois	42
Ouvriers du bâtiment	72
Ouvriers textiles	211
Travailleurs de la terre	13
Mécaniciens, électriciens, conducteurs de camions	54
Boulangers, bouchers, cuisiniers	18
Travailleurs non qualifiés	84
Divers (peintres, étudiants, téléphonistes, orfèvres, coiffeurs, employés, magasiniers)	82

Total : 632 ⁽³²⁾

Les professions ou les secteurs d'activités auxquels appartenaient principalement les ouvriers avant leur départ pour l'Allemagne, correspondent aux secteurs et groupes d'activité qui connaissaient un large chômage : le textile, les travailleurs non qualifiés, le bâtiment. Les activités que nous avons rangées dans les « divers » formaient également une part importante.

En conclusion, nous avons élaboré un graphique dans lequel le *trend* contraire montre clairement l'évolution entre le chômage en Flandre occidentale et la présence de Courtraisiens en Allemagne. (Graphique 4 : Evolution du chômage en Flandre occidentale - Présence de Courtraisiens en Allemagne). A cette fin nous avons employé un indice. Nous avons calculé combien de Courtraisiens restaient en moyenne à la fin du mois en Allemagne et avons posé cette moyenne égale à l'indice 100. Les effectifs de la fin juillet 1940 à la fin avril 1941 ont été exprimés en fonction de cet

(29) M. HAUPT, *op. cit.*, p. 14.

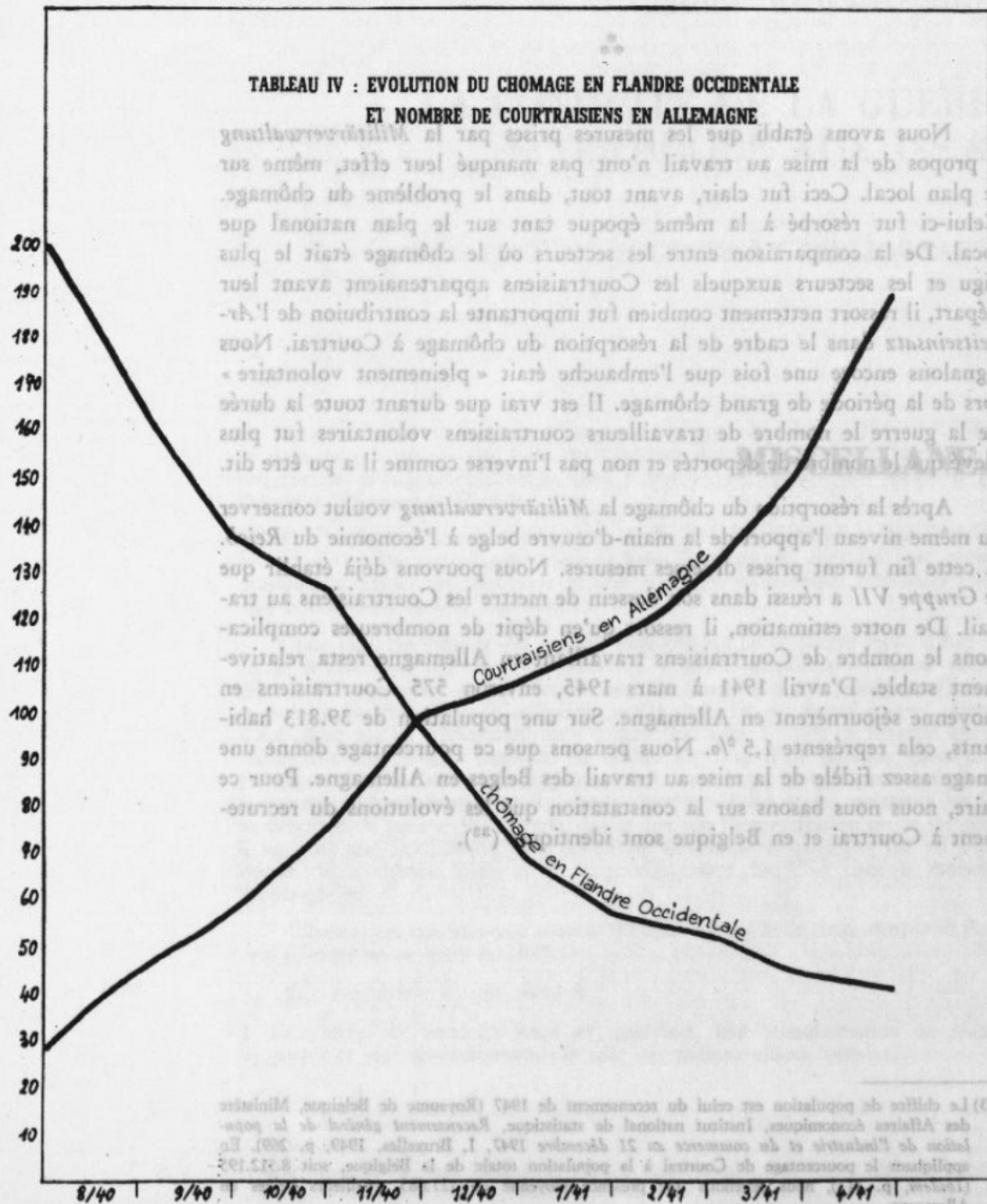
(30) M.V.-T.B., n° 6, 18 juillet 1940, in G.R.M.A., T 501, roll 102, fr. 594; n° 9, 1^{er} octobre 1940, in G.R.M.A., T 501, roll 102, fr. 1363; n° 15, 7 avril 1941, in G.R.M.A., T 501, roll 104, fr. 298-299.

(31) M.V.-T.B., n° 18, 21 décembre 1941, in G.R.M.A., T 501, roll 105, fr. 428.

(32) Remarquons que ces chiffres concernent tout l'arrondissement de Courtrai.

indice. Nous avons travaillé de la même manière pour l'évolution de la mise au travail. Les chiffres correspondants pour la fin du mois ont été reproduits sur le graphique 3 (Chômage en Flandre occidentale). Dans cet ordre d'idées il est singulier de constater que le chômage disparaît en neuf mois (juillet 1940 - avril 1941) et que la durée moyenne d'un séjour en Allemagne est de même durée.

**TABEAU IV : EVOLUTION DU CHOMAGE EN FLANDRE OCCIDENTALE
ET NOMBRE DE COURTRAISIENS EN ALLEMAGNE**



indice. Nous avons travaillé de la même manière pour l'évolution de la mise au travail. Les chiffres correspondants pour la fin du mois ont été reproduits sur le graphique 3 (Chômage en Flandre occidentale). Dans cet ordre d'idées il est singulier de constater que le chômage disparut en neuf mois (juillet 1940 - avril 1941) et que la durée moyenne d'un séjour en Allemagne est de même durée.

La répartition du chômage en Flandre occidentale entre les diverses branches d'activité

Nous avons établi que les mesures prises par la *Militärverwaltung* à propos de la mise au travail n'ont pas manqué leur effet, même sur le plan local. Ceci fut clair, avant tout, dans le problème du chômage. Celui-ci fut résorbé à la même époque tant sur le plan national que local. De la comparaison entre les secteurs où le chômage était le plus aigu et les secteurs auxquels les Courtraisiens appartenaient avant leur départ, il ressort nettement combien fut importante la contribution de l'*Arbeitseinsatz* dans le cadre de la résorption du chômage à Courtrai. Nous signalons encore une fois que l'embauche était « pleinement volontaire » lors de la période de grand chômage. Il est vrai que durant toute la durée de la guerre le nombre de travailleurs courtraisiens volontaires fut plus élevé que le nombre de déportés et non pas l'inverse comme il a pu être dit.

Après la résorption du chômage la *Militärverwaltung* voulut conserver au même niveau l'apport de la main-d'œuvre belge à l'économie du *Reich*. A cette fin furent prises diverses mesures. Nous pouvons déjà établir que le *Gruppe VII* a réussi dans son dessein de mettre les Courtraisiens au travail. De notre estimation, il ressort qu'en dépit de nombreuses complications le nombre de Courtraisiens travaillant en Allemagne resta relativement stable. D'avril 1941 à mars 1945, environ 575 Courtraisiens en moyenne séjournèrent en Allemagne. Sur une population de 39.813 habitants, cela représente 1,5 %. Nous pensons que ce pourcentage donne une image assez fidèle de la mise au travail des Belges en Allemagne. Pour ce faire, nous nous basons sur la constatation que les évolutions du recrutement à Courtrai et en Belgique sont identiques ⁽³³⁾.

évolution du chômage en Flandre occidentale et la présence de Courtraisiens en Allemagne. A cette fin, nous avons employé un indice. Nous avons calculé combien de Courtraisiens restaient en moyenne à la fin de mois en Allemagne et nous avons posé cette moyenne égale à 100. Les effectifs de la fin juillet 1940 à la fin avril 1941 ont été exprimés en fonction de cet

(33) Le chiffre de population est celui du recensement de 1947 (Royaume de Belgique, Ministère des Affaires économiques, Institut national de statistique, *Recensement général de la population de l'industrie et du commerce au 21 décembre 1947*, I, Bruxelles, 1949, p. 269). En appliquant le pourcentage de Courtrai à la population totale de la Belgique, soit 8.512.195 (*Ibidem*, p. 311), nous obtenons une présence moyenne de 127.683 travailleurs belges en Allemagne.